




## PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE ROLLER

- DOCUMENT APPLICABLE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020 ET JUSQU'À NOUVEL ORDRE -

La reprise de l'activité de l'association est conditionnée au respect de règles sanitaires strictes afin de limiter les risques de propagation de la Covid-19. Ce protocole est établi à partir de recommandations du Ministère de la Santé, du Ministère des sports, de la Fédération Française de Roller et Skateboard ainsi que du protocole établi par la commune des Brouzils pour l'utilisation de son complexe sportif.

1. L'entrée et la sortie de la salle de sports des Brouzils se fait selon un **sens de circulation** qui est affiché et qui doit être respecté. A l'entrée de la salle, la commune met à disposition du gel hydroalcoolique. Le mercredi, à l'issue des cours, **les enfants devront sortir par une porte dans le fond de la salle**, (les parents doivent donc les récupérer à cet endroit).
  2. **L'accès à la salle est réservé aux adhérents** et éventuellement pour les plus jeunes aux accompagnateurs, en limitant au maximum leur nombre.
  3. Nous rappelons que dans l'enceinte du complexe, **le port du masque est obligatoire** pour toutes les personnes de plus de 11 ans (sauf durant la pratique sportive), c'est-à-dire y compris avant et après la séance pendant que les patineurs se changent et chaussent.
  4. **Les gestes barrières** doivent être respectés ; garder une distance de sécurité (y compris au maximum durant la pratique) et notamment ne pas se serrer la main ni s'embrasser. Chacun doit éviter de se toucher le visage, doit tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle
- 
5. **L'accès au vestiaire est interdit.** Les patineurs doivent arriver changés si possible. Les douches ne peuvent être utilisées. Chaque patineur installera ses affaires sur les gradins à distance des autres patineurs.
  6. **Les portes de secours** en fond de salle devront être laissées au maximum **ouvertes**, afin de bien ventiler, et ce, tant que les conditions météorologiques le permettent.
  7. **Le matériel utilisé** pour l'animation des séances **ne peut être manipulé que par 1 seul encadrant** par cours. Ce matériel est désinfecté à la fin de la journée, ou laissé en quarantaine durant 72h. Les adhérents ne peuvent le manipuler.
  8. Chaque patineur doit avoir sa gourde remplie. L'accès aux sanitaires sera limité pour les urgences.
  9. Aucune protection (casque, poignets,...) ne pourra être prêtée.



**En cas de symptômes respectez les consignes sanitaires et restez chez vous**